



LAMONZIE - SAINT - MARTIN

TERRE DE PASSIONS

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL Séance du 1^{er} juillet 2025

ORDRE DU JOUR

Procès-verbal

Approbation du compte rendu de la séance du CM précédent

Délibération à l'ordre du jour

1. RESSOURCES HUMAINES

172025 Contrat d'apprentissage

182025 Création d'emploi suite à promotion interne

INFORMATIONS DIVERSES

Approbation du dernier conseil municipal du 3 juin 2025

Date de convocation du conseil municipal : 23 juin 2025

Nombre de membres :

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 19

Excusés : 3

Absents : 4

Présents :

Catherine LAROCHE, Jean-Pierre FRAY, Natacha MURAT-GEVRIN, Jean-Jacques BORSATO, Marie-Thérèse COLORADO, Jean-Pierre MAUVAIS, Benoît LASSERRE, Amandine FONSEGRIVE, Bruno NOREVE, David GUILLOT, Sandra PAYEUR FERNANDES, Maryline TRUEL, Patrice DOUBLET, Nicole COLAS, Thierry AUROY-PEYTOU

Procurations :

Françoise PAUTY à Jean-Pierre FRAY

Xavier FAURE à Thierry AUROY PEYTOU

Pierre GANDELIN à Jean Claude DEGAUGUE

Absents excusés :

Françoise PAUTY, Pierre GANDELIN, Xavier FAURE

Absent non excusé : Elodie TRAQUET, Isabelle HIERNARD

Secrétaire de séance : Marie Thérèse COLORADO

RESSOURCES HUMAINES

1. CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Rapporteur : Jean-Claude DEGAUGUE

Monsieur le Maire expose :

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la Loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

VU le décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,

VU le décret n°93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

VU l'avis favorable donné par le comité social territorial, en sa séance du 13 juin 2025

CONSIDÉRANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

CONSIDÉRANT qu'à l'appui de l'avis favorable du comité social territorial en date du 13 juin 2025 il revient au conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ;

Le conseil municipal à la majorité :

DÉCIDE le recours au contrat d'apprentissage,

DÉCIDE de conclure dès la rentrée scolaire 2025, 1 contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
PERISCOLAIRE	1	CAP AEPE	11 MOIS

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget (*principal*), au chapitre 012 de nos documents budgétaires,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

Débat Néant

2. CREATION D'EMPLOI SUITE A PROMOTION INTERNE

Rapporteur : Jean-Claude DEGAUGUE

Conformément à L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures et minutes,

Compte tenu de l'inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'agent de maîtrise par voie de promotion interne d'un agent,

Il est proposé à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise, du cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux à temps *non* complet à raison de 30 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} septembre 2025.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des rédacteur territoriaux, au grade de rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique C.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé de la fonction suivante : ATSEM

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} septembre 2025 pour intégrer la création demandée.

Le conseil municipal à l'unanimité DECIDE :

Article 1 : d'adopter la proposition du Maire,

Article 2 : de modifier ainsi le tableau des emplois à compter du 1^{er} septembre 2025,

Article 3 : d'inscrire au budget les crédits correspondants aux chapitres prévus à cet effet.

Débat Néant

QUESTIONS DIVERSES

Famille d'accueil pour les personnes âgées

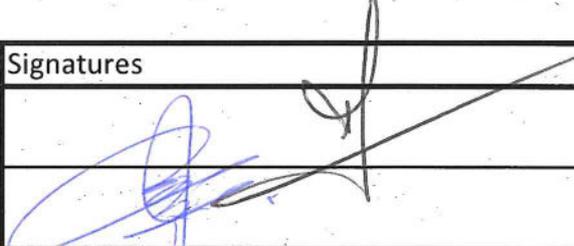
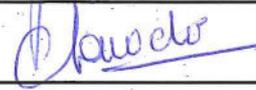
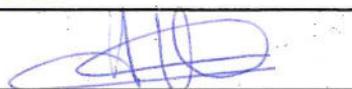
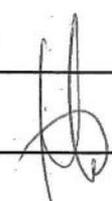
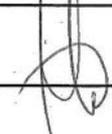
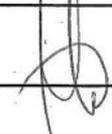
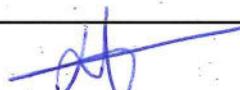
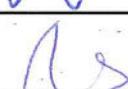
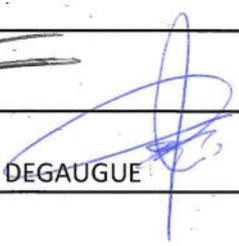
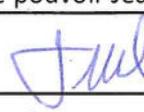
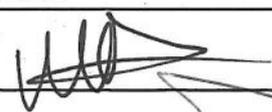
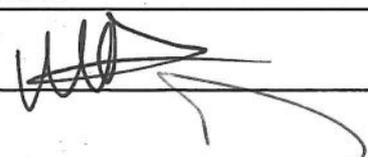
Structure d'accueil intéressante pour permettre aux personnes âgées de bien vieillir, Patrice Doublet demande la possibilité de faire de la communication et de l'information pour présenter les familles d'accueil locales et départementales et inciter des familles à le devenir.

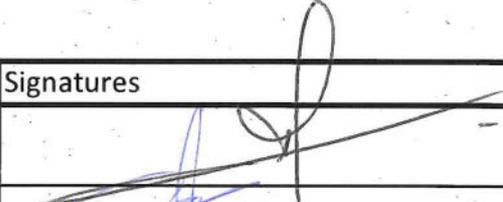
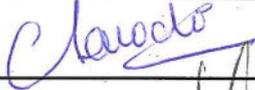
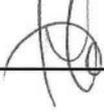
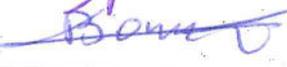
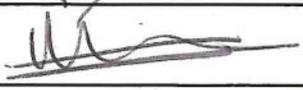
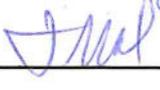
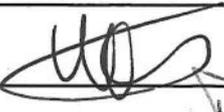
Problématique du portage de repas à domicile pour les personnes âgées sur la Commune. Une réflexion va être engagée dans un prochain mandat.

Point sur les manifestations de l'été –

CINEMA DE PLEIN AIR - rdv 18h30 pour les Elus sur site pour la gestion de la soirée

Fin de séance 21h50

NOM	Prénom	Signatures
AUROY-PEYTOU	Thierry	
DEGAUGUE	J-Claude	
LAROCHE	Catherine	
FRAY	Jean-Pierre	
MURAT-GEVRIN	Natacha	
BORSATO	J-Jacques	
HEBLE	Sandra	
MAUVAIS	Jean-Pierre	
SERGENTON	Karine	
PAUTY	Françoise	EX. PV. SP FRAY 
FAURE	Xavier	EX PV TAP 
HIERNARD	Isabelle	
LASSERRE	Benoît	
COLAS	Nicole	
COLORADO	M-Thérèse	
DOUBLET	Patrice	
NOREVE	Bruno	
GANDELIN	Pierre	excusé pouvoir Jean Claude DEGAUGUE 
TRUEL	Maryline	
PAYEUR-FERNANDES	Sandra	
TRAQUET	Elodie	ABSENTE
FONSEGRIVE	Amandine	
GUILLOT	David	

NOM	Prénom	Signatures
AUROY-PEYTOU	Thierry	
DEGAUGUE	J-Claude	
LAROCHE	Catherine	 Catherine
FRAY	Jean-Pierre	
MURAT-GEVRIN	Natacha	
BORSATO	J-Jacques	 Borsato
HEBLE	Sandra	
MAUVAIS	Jean-Pierre	
SERGENTON	Karine	
PAUTY	Françoise	Ex. Pv JP Fray 
FAURE	Xavier	Ex. Pv T. Auroy Peytou
HIERNARD	Isabelle	
LASSERRE	Benoît	
COLAS	Nicole	
COLORADO	M -Thérèse	
DOUBLET	Patrice	
NOREVE	Bruno	
GANDELIN	Pierre	excusé pouvoir Jean Claude DEGAUGUE 
TRUEL	Maryline	
PAYEUR-FERNANDES	Sandra	
TRAQUET	Elodie	ABSENTE
FONSEGRIVE	Amandine	
GUILLOT	David	